

PLAN DE VIGILANCE 2025

SOMMAIRE

1. Introduction

- 1.1 Contexte : le devoir de vigilance
- 1.2 Notre histoire avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- 1.3 La chaîne de valeur de notre Groupe
- 1.4 Résumé des initiatives de conformité pour 2024

2. Cartographie des risques liés au devoir de vigilance

- 2.1 Méthodologie de cartographie des risques liés au devoir de vigilance
- 2.2 Résultats de la cartographie des risques

3. Mesures de prévention, d'atténuation et de suivi des risques liés au devoir de vigilance

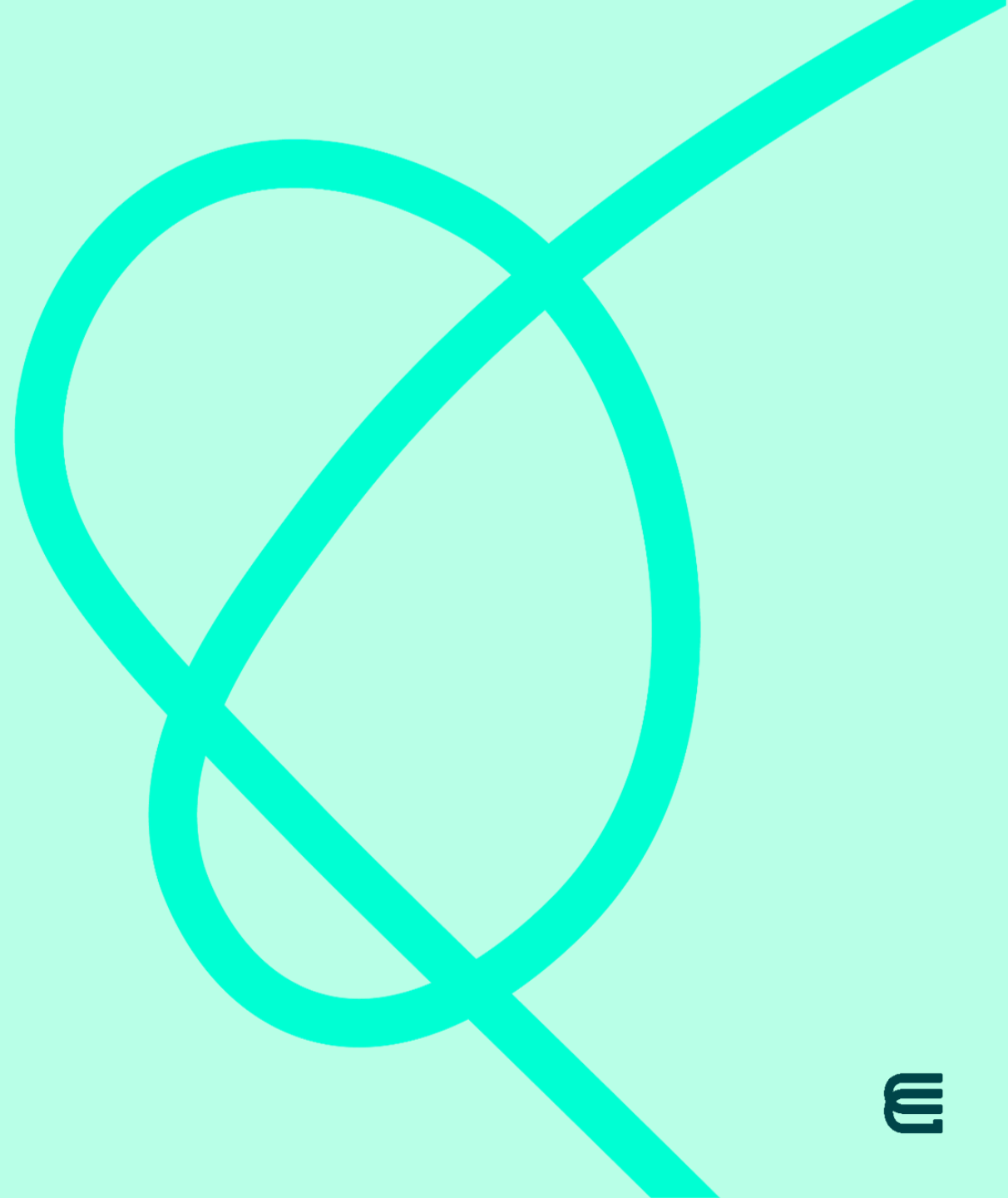
- 3.1 Mesures générales de prévention
- 3.2 Mesures de prévention dans la chaîne de valeur
- 3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et suivi des risques

4. Mécanisme d'alerte

- 4.1 Champ d'application et principes de fonctionnement du mécanisme d'alerte
- 4.2 Gestion des alertes



1. Introduction



1.1 Contexte : le devoir de vigilance

Le devoir de vigilance, conformément à la loi promulguée en 2017 en France, est un cadre juridique selon lequel les entreprises sont tenues de prévenir les risques en matière de droits de l'Homme, d'environnement, de santé et de sécurité liés à leurs activités, ainsi qu'aux activités de leurs fournisseurs, sous-traitants ou autres entités de leur chaîne de valeur, avec lesquelles elles entretiennent une relation d'affaires établie.

Dans ce contexte, Europcar Mobility Group est tenu d'établir et de publier un plan de vigilance. Ce plan comprend à la fois les travaux nécessaires à **l'identification des risques liés à l'environnement, aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes (en particulier des travailleurs), ainsi que les mesures mises en place par le Groupe pour prévenir et atténuer ces risques.**

L'identification des risques couvre les activités du Groupe, y compris ses filiales, et l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe Europcar Mobility, englobant ainsi les sous-traitants et les fournisseurs.

Ce plan comprend cinq piliers juridiques, à savoir :

- **La cartographie des risques** dans le but d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques.
- **Des procédures d'évaluation régulières** relatives au statut des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs avec lesquels nous avons une relation commerciale établie, à la lumière de la cartographie des risques.
- **Les actions conçues pour atténuer les risques** ou prévenir les dommages graves.
- **Un mécanisme d'alerte** et de collecte de rapports sur l'existence potentielle ou la survenance de risques, établi en consultation avec les représentants du personnel.
- Un mécanisme de **suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.**

1.2 Notre histoire avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Chez Europcar Mobility Group, nous sommes convaincus que nous pouvons jouer un rôle actif et de premier plan dans la transition vers une mobilité bas carbone : en proposant des solutions simples, fluides, innovantes ainsi que des véhicules « plus verts » pour répondre aux besoins de transport personnels et professionnels de nos clients, de manière responsable et durable.

Cette conviction est pleinement intégrée à la raison d'être du Groupe : « **We help to change the way you move** », qui découle notamment de l'engagement de longue date du Groupe en faveur de la durabilité et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

En 2005, le Groupe a été le premier acteur du secteur de la location de véhicules à adhérer aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC). Depuis cette date, le Groupe réaffirme chaque année son engagement à respecter les 10 principes – fondés sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'OIT, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption – et à contribuer à l'atteinte de 9 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

En **2017**, notre Groupe a lancé une démarche structurée de Responsabilité Sociétale des Entreprises : le programme « **Commit Together** », afin de s'engager dans un processus d'amélioration continue sur les grands enjeux de durabilité, et de partager ses engagements avec ses collaborateurs et partenaires.

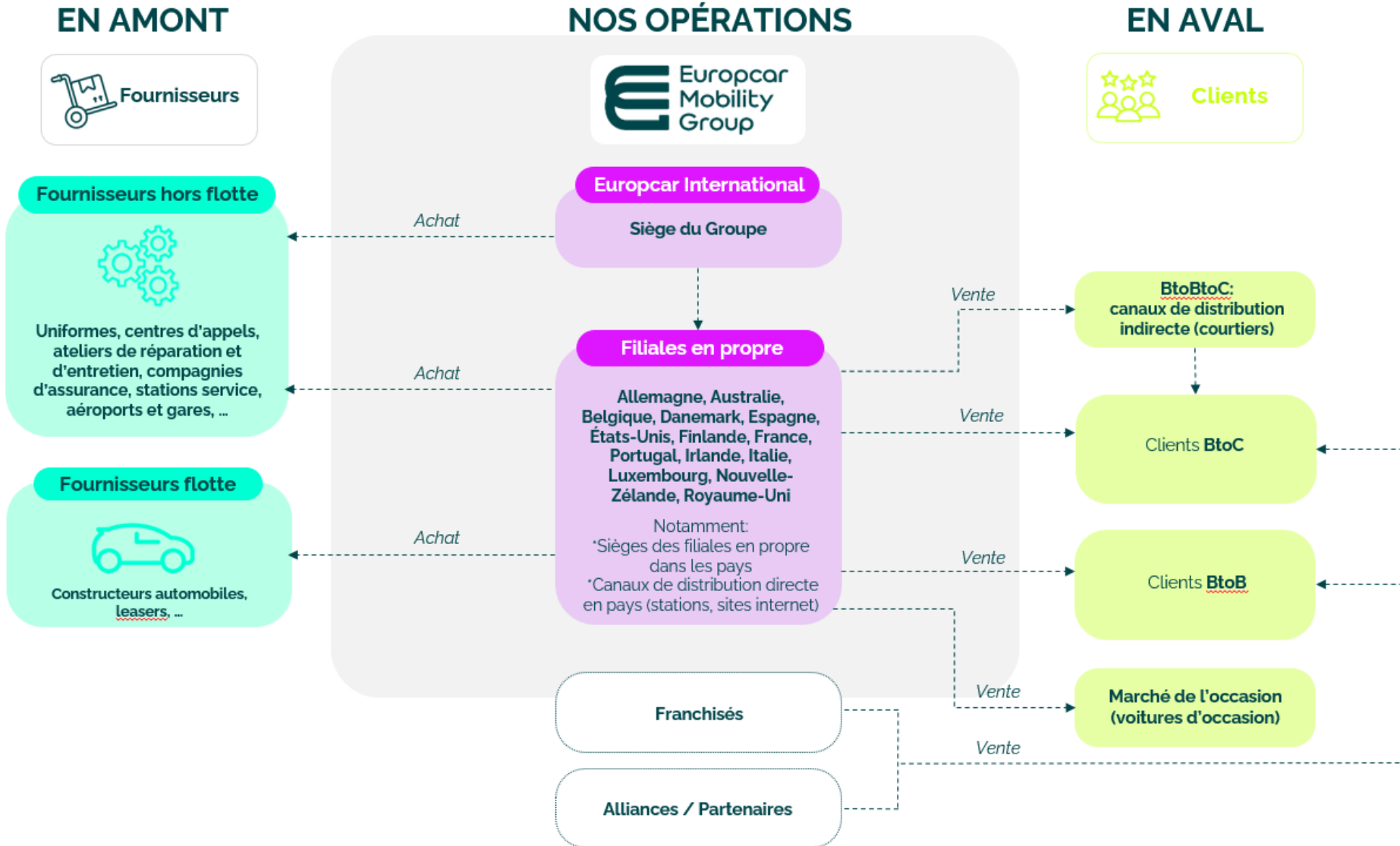
Ce programme, validé par les instances de gouvernance du Groupe, a été élaboré à la suite de consultations avec ses principales parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, investisseurs et franchisés), ainsi qu'une analyse des impacts, risques et opportunités associés.

En **2019**, ce programme a été accéléré dans le cadre de l'agenda environnemental du Groupe : avec le lancement du programme « **One Sustainable Fleet** », l'adhésion d'EMG à l'initiative Science Based Targets, et le lancement du plan de réduction des émissions de carbone du Groupe. Europcar Mobility Group est le premier acteur de la location de véhicules à faire approuver ses objectifs de réduction carbone à horizon 2030 par le SBTi.

Pour en savoir plus sur notre programme RSE « Commit Together » Consultez notre Déclaration de Performance Extra-Financière 2025 disponible sur notre site internet.



1.3 La chaîne de valeur de notre Groupe



1.3 La chaîne de valeur de notre Groupe

La chaîne de valeur d'Europcar Mobility Group est un écosystème complexe intégrant une grande diversité d'acteurs économiques, conçu pour fournir des services de mobilité fluides à des millions de clients.

En amont, la chaîne de valeur d'Europcar Mobility Group inclut :

- **Les fournisseurs de flotte** : les constructeurs automobiles avec lesquels Europcar Mobility Group négocie des accords pour l'acquisition de véhicules selon des modèles de rachat, de prise de risque (« at risk »), ou auprès de tiers dans le cadre du modèle de location (« on lease »).
- **Les fournisseurs hors flotte** : des prestataires pour la construction et la maintenance des agences, les opérateurs de parkings, les stations-service, les fournisseurs d'uniformes, les stations de lavage, les ateliers de réparation et d'entretien, les services informatiques, les centres d'appels, les cabinets de conseil, les agences de création et médias, les compagnies d'assurance, etc. Tous ces services sont nécessaires au fonctionnement quotidien de l'activité de location pour des millions de clients chaque année, ainsi qu'à l'ensemble des processus et expertises nécessaires au développement de nos marques et à la relation client.

En complément de ses propres opérations, la chaîne de valeur d'EMG inclut également **les franchisés et les partenaires d'alliance**. Ces derniers permettent au Groupe d'étendre sa présence mondiale sans opérer directement dans certains pays, où la connaissance du terrain local et l'expérience représentent une option stratégique plus pertinente.

Les clients et utilisateurs finaux sont bien entendu des acteurs clés **en aval** de la chaîne de valeur : leur sécurité et leur satisfaction sont les fondements de la performance du Groupe. Europcar Mobility Group a l'ambition de servir le plus grand nombre de clients possible avec les mêmes standards élevés de qualité et de sécurité, partout où il opère, que ce soit via ses filiales ou son réseau de franchisés et partenaires d'alliance.

Enfin, **la chaîne de valeur en aval** d'Europcar Mobility Group inclut aussi des **canaux de distribution secondaires et des marchés complémentaires** :

- **Les courtiers**, considérés comme un canal de distribution indirect des services de location d'EMG : notre Groupe collabore avec eux selon un modèle de commission, afin d'atteindre les clients BtoC en quête du meilleur rapport qualité-prix via leurs plateformes de comparaison tarifaire.
- **Les professionnels du véhicule d'occasion**, qui achètent auprès des sociétés de location pour répondre à la demande de leurs propres clients.



1.4 Résumé des initiatives de conformité pour 2025

Après l'introduction d'un nouveau Code de conduite en juin 2024 , l'année 2025 a été consacrée au renforcement des procédures internes et à la concrétisation de l'engagement de la direction.

Une nouvelle politique sur les Cadeaux et Invitations a été adoptée, conçue pour être claire et facile à mémoriser, suivie d'une campagne de formation en décembre 2025.

Des règles relatives à la diligence raisonnable des tiers (Third-Party Due Diligence) ont été définies dans une politique, une procédure opérationnelle standard et des lignes directrices destinées aux responsables de la conformité.

Le nombre de personnes formées au Code de conduite via le module en ligne continue de faire l'objet d'un suivi rigoureux.

La direction a diffusé un message le 9 décembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption, peu avant le lancement de la formation sur les Cadeaux et Invitations.

La page de notre site internet dédiée au lancement d'alertes a été mise à jour pour encore plus de clarté.

Un espace dédié à la Conformité, regroupant les principaux documents, a été créé sur la plateforme accessible à tous les salariés.

Des « cartes d'identité » pour les programmes de Conformité et de Protection des données ont été élaborées.

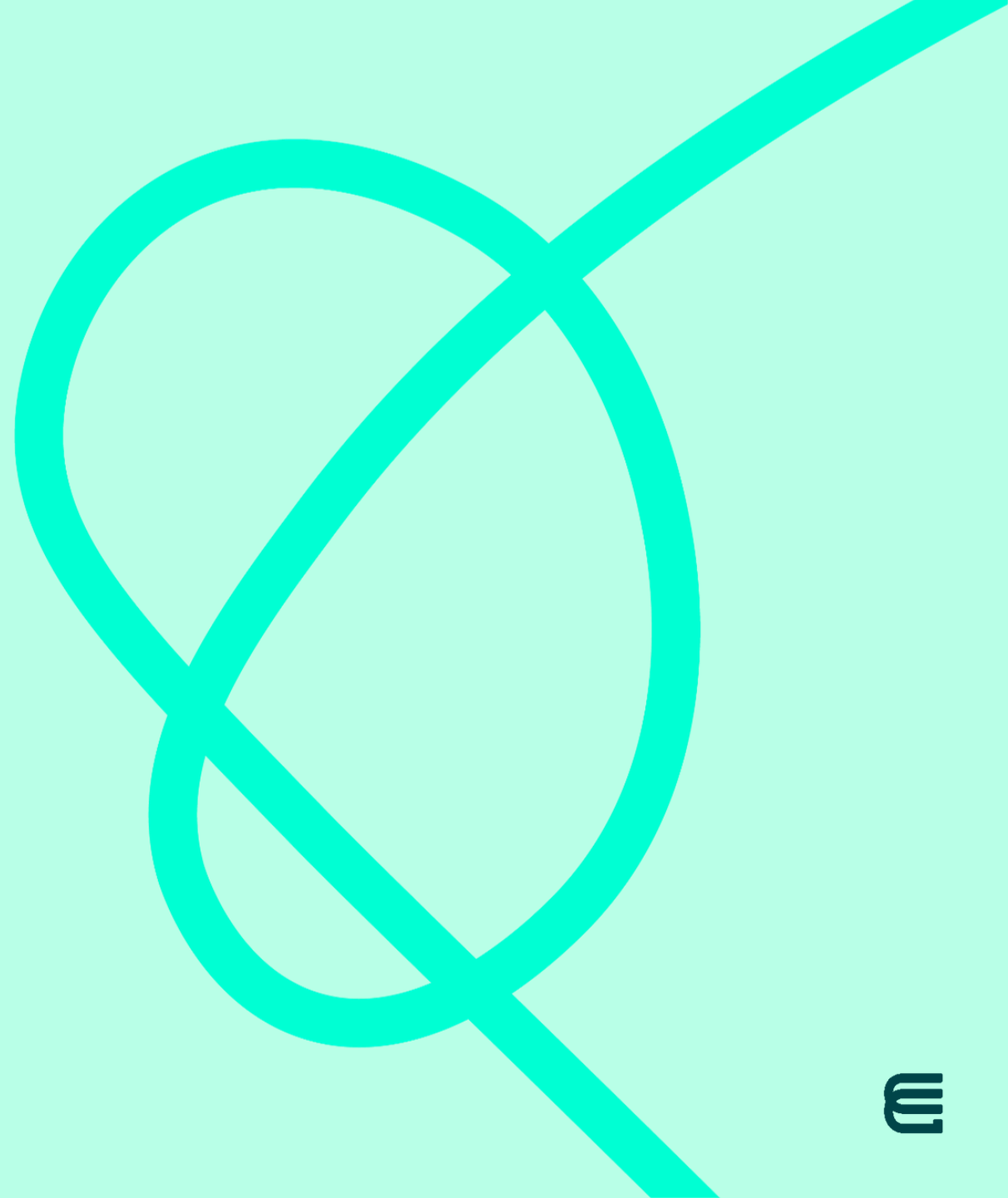
Un Comité Éthique et Conformité a été lancé.

Le Réseau de Conformité a reçu une formation sur des thématiques spécifiques à la conformité.

Les équipes les plus exposées ont été formées à l'atténuation des risques de corruption.



02. Cartographie des risques liés au devoir de vigilance



2.1 Méthodologie de cartographie des risques liés au devoir de vigilance

En préparation de la **Directive 2022/2464 de l'Union Européenne du 14 décembre 2022** relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (la **Corporate Sustainability Reporting Directive** ou **CSRD**), Europcar Mobility Group a déployé des efforts proactifs pour renforcer son niveau de préparation, en réalisant son **évaluation de double matérialité** dès 2024. Un cabinet de conseil externe a accompagné le Groupe dans cette démarche afin de garantir la robustesse de la méthodologie.

L'évaluation de double matérialité prend en compte à la fois :

- Les **impacts d'Europcar Mobility Group sur l'environnement et la société**,
- Et l'**influence des enjeux environnementaux et sociaux** sur la performance de l'entreprise, traduisant ainsi les **risques et opportunités** liés à la durabilité auxquels le Groupe est confronté.

Cette évaluation s'est appuyée sur la méthodologie et les grilles d'analyse utilisées par l'équipe **Risque, Audit et Contrôle Interne** du Groupe pour la cartographie des risques.

*Pour en savoir plus sur notre méthodologie d'évaluation de la double matérialité, consultez notre **Déclaration de Performance Extra-Financière 2024**.*

Sur la base de cette évaluation de double matérialité, la **cartographie des risques relatifs au devoir de vigilance** a été actualisée.

Plus précisément, notre Groupe a considéré que les **impacts négatifs potentiels identifiés** via cette évaluation sur les sujets suivants constituaient de facto des **risques au titre du devoir de vigilance** :

- L'environnement
- La santé et la sécurité des personnes
- Les droits humains et les libertés fondamentales

En conséquence, **15 impacts négatifs potentiels** identifiés lors de l'évaluation constituent des **risques de dommages graves**, tels que définis dans la réglementation relative au devoir de vigilance :

- **7 impacts négatifs potentiels** sur l'Environnement
- **5 impacts négatifs** potentiels présentant un risque grave pour la Santé et la Sécurité des personnes
- **3 impacts négatifs potentiels** présentant un risque grave pour les Droits Humains et les Libertés Fondamentales

2.2 Résultats de la cartographie des risques

Catégorie	Enjeu de durabilité	Description de l'impact / risque en lien avec le devoir de vigilance
ENVIRONNEMENT	Émissions de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> Contribution des activités d'EMG au changement climatique.
	Pollution de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Mise en danger des écosystèmes en raison de l'utilisation / libération de polluants dans l'air. Mise en danger de la santé (maladie, blessure, décès) des personnes due à la libération de polluants dans l'air.
	Gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Rejet des eaux : détérioration de la qualité de l'eau pour les populations locales, suite à l'utilisation de l'eau par les opérations d'EMG (lavage de voitures, parkings, bureaux, stations). Consommation d'eau dans la chaîne de valeur : utilisation excessive des ressources par les opérations de la chaîne de valeur d'EMG (utilisation d'eau pour le lavage de voitures, les constructeurs automobiles, etc.), contribuant à la dégradation de la nature ainsi qu'à la limitation de l'accès à l'eau pour les communautés locales (ressource considérée comme rare).
	Utilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> Épuisement des ressources naturelles : utilisation de ressources rares pour la fabrication de voitures, contribuant à la dégradation de la nature ainsi qu'à la limitation de l'accès aux ressources pour les communautés locales.
	Fin de vie des véhicules	<ul style="list-style-type: none"> Déchets générés indirectement lors de la fin de vie des véhicules (à risque), pouvant entraîner des dommages potentiels pour la planète.

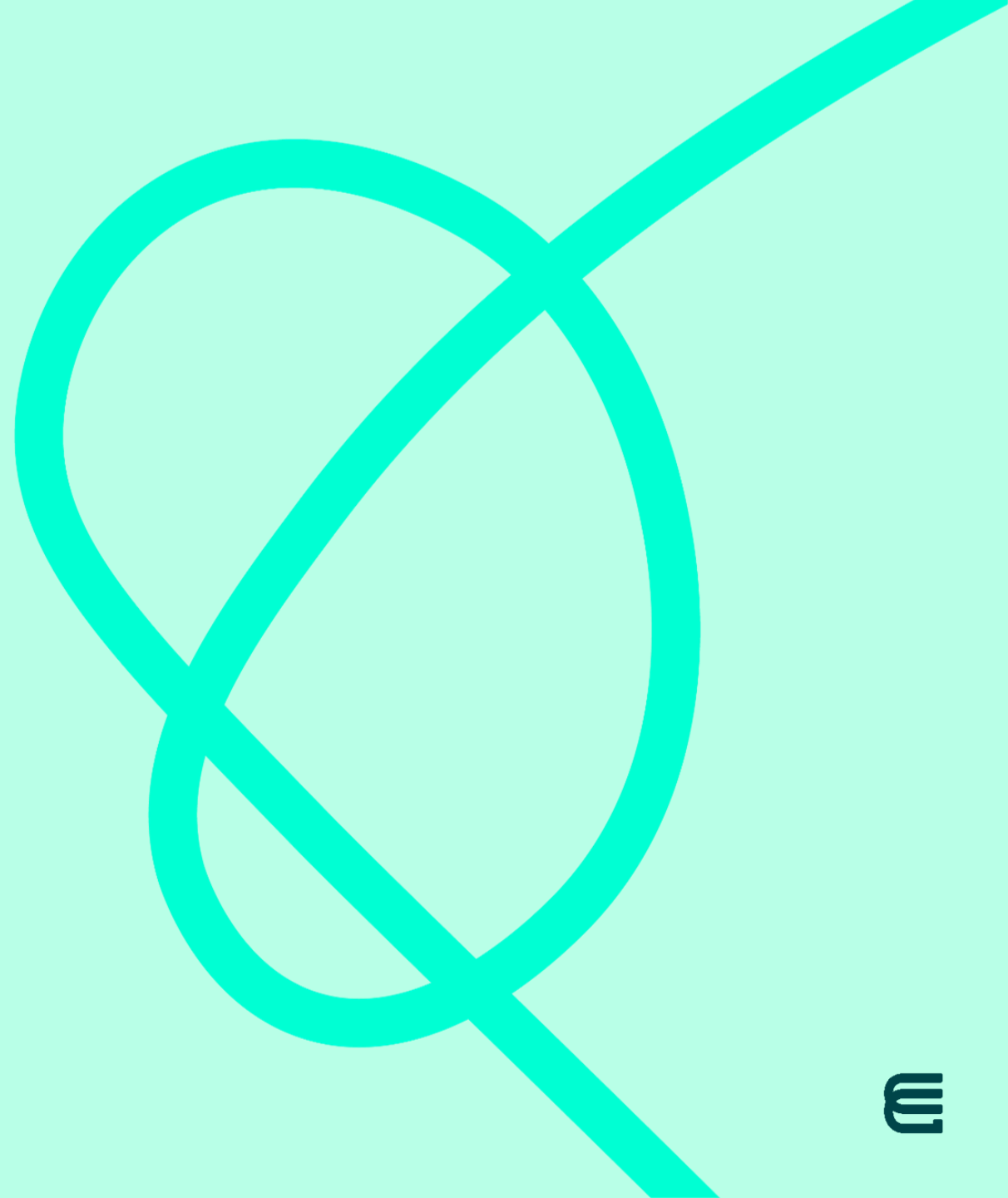
2.2 Résultats de la cartographie des risques

Catégorie	Enjeu de durabilité	Description de l'impact / risque en lien avec le devoir de vigilance
SANTÉ ET SÉCURITÉ (nos salariés, les travailleurs de la chaîne de valeur et les clients / utilisateurs finaux)	Santé et sécurité des salariés d'EMG	<ul style="list-style-type: none"> Mise en danger de l'intégrité physique et de la santé mentale des salariés et sous-traitants d'EMG en raison de mauvaises conditions de travail : <ul style="list-style-type: none"> - maladies professionnelles, blessures, décès. - impacts psychologiques et moraux, réduction de la motivation, de l'engagement et de l'efficacité. Cela peut également entraîner une perte de salaire et une insécurité économique pour les salariés d'EMG en raison d'interruptions de travail.
	Conditions de travail des salariés d'EMG	<ul style="list-style-type: none"> Des conditions de travail inadaptées peuvent entraîner une mise en danger de la santé générale des salariés d'EMG, avec des conséquences individuelles pour l'employé et des effets potentiels sur ses proches / sa famille.
	Conditions de travail dans la chaîne de valeur (fournisseurs)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en danger de l'intégrité physique et de la santé mentale des salariés de la chaîne de valeur d'EMG en raison de mauvaises conditions de travail : <ul style="list-style-type: none"> - maladies professionnelles, blessures, décès. - impacts psychologiques et moraux. - réduction de la motivation, de l'engagement et de l'efficacité. Cela peut également entraîner une perte de salaire et une insécurité économique pour les salariés de la chaîne de valeur d'EMG en raison d'interruptions de travail.
	Conditions de travail dans la chaîne de valeur (franchisés)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en danger de l'intégrité physique et de la santé mentale des salariés des franchisés d'EMG en raison de mauvaises conditions de travail : <ul style="list-style-type: none"> - maladies professionnelles, blessures, décès. - impacts psychologiques et moraux. - réduction de la motivation, de l'engagement et de l'efficacité. Cela peut également entraîner une perte de salaire et une insécurité économique pour les salariés des franchisés d'EMG en raison d'interruptions de travail.
	Santé et sécurité des clients et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> Mise en danger de l'intégrité physique des clients en raison d'un manque de sécurité pour ces derniers (préparation insuffisante, mauvais entretien, absence de décision de retrait du marché, manque d'informations fournies aux clients, etc.).

2.2 Risks mapping: results

Category	Sustainability matter	Description of the impact
HUMAN RIGHTS AND FUNDAMENTAL FREEDOM	Diversité et inclusion chez EMG	<ul style="list-style-type: none"> Non-respect des principes et des réglementations en matière de diversité et d'inclusion envers les salariés d'EMG, incluant : discrimination envers certaines communautés ou catégories, harcèlement moral ou sexuel sur le lieu de travail, absence d'égalité entre les femmes et les hommes.
	Diversité et inclusion dans la chaîne de valeurs (chez les fournisseurs)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en danger de l'intégrité morale ou physique des salariés de la chaîne de valeur d'EMG en raison de : <ul style="list-style-type: none"> - discrimination envers certaines communautés. - harcèlement moral ou sexuel sur le lieu de travail. - absence d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. <p>Cela peut également entraîner une baisse de la motivation, de l'engagement et de l'efficacité des salariés de la chaîne de valeur d'EMG.</p>
	Diversité et inclusion dans la chaîne de valeurs (chez les franchisés)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en danger de l'intégrité morale ou physique des salariés des franchisés d'EMG en raison de : <ul style="list-style-type: none"> - discrimination envers certaines communautés. - harcèlement moral ou sexuel sur le lieu de travail. - absence d'égalité entre les femmes et les hommes. <p>Cela peut également entraîner une baisse de la motivation, de l'engagement et de l'efficacité des salariés des franchisés d'EMG.</p>

03. Mesures de prévention, d'atténuation et de suivi des risques liés au devoir de vigilance



3.1 Mesures générales de prévention

3.1.1 Code de conduite

L'engagement du Groupe à agir de manière éthique et responsable est défini dans son **Code de Conduite**. L'objectif est de fournir aux salariés et aux autres parties prenantes un document complet codifiant l'engagement du Groupe en matière d'éthique des affaires, tout en incluant des orientations claires pour chaque thématique.

Le nouveau **Code de Conduite du Groupe**, publié en 2024, constitue une refonte complète de l'ancien **Code d'Éthique et d'Engagement du Groupe**, qui avait été soumis à consultation auprès du Comité d'Entreprise Européen et officiellement approuvé par ce comité international. Il est diffusé dans tous les pays, avec une remise systématique à chaque collaborateur, accompagnée d'une signature obligatoire.

Le Code de Conduite du Groupe intègre les lignes directrices et principes des normes et réglementations internationales suivantes, structurant ainsi l'approche du Groupe en matière d'environnement, de santé et sécurité, de conditions de travail, ainsi que de diversité et d'inclusion :

- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies (DUDH)
- La Convention Européenne des Droits de l'Homme
- Les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement
- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

Notre **Code de conduite** est facilement accessible en ligne sur notre site internet.

Découvrez comment notre Groupe contribue aux **Objectifs de Développement Durable des Nations Unies** consultez notre **Déclaration de Performance Extra-Financière 2024**, disponible sur notre site internet.

3.1.2 Nos valeurs

Notre Code de conduite du Groupe inclut également les valeurs fondamentales qui façonnent notre culture et notre manière de travailler, créant un environnement positif où chacun se sent valorisé et où le comportement éthique est une évidence. Les valeurs du Groupe sont activement promues à travers des formations et par le management :



We Act with Respect: Nous cultivons et promouvons activement un respect sincère envers les autres, qu'il s'agisse de nos collègues, fournisseurs ou clients. Nous mettons fortement l'accent sur la diversité et l'authenticité. Nous accordons une grande valeur aux perspectives et ressentis de chacun, dans notre volonté de construire ensemble un avenir positif.



We Move as One: Nous chérissons notre capacité de collaboration grâce à un esprit d'équipe inébranlable. Nous sommes unis autour d'objectifs communs, et travaillons ensemble avec solidarité pour réaliser notre vision partagée. En unifiant nos efforts et en favorisant un environnement collaboratif, nous libérons notre potentiel pour atteindre des objectifs communs et aller plus loin ensemble.



We Take Responsibility: Nous favorisons une culture de responsabilité à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, car nous croyons fermement qu'elle est essentielle à la performance que nous visons. Nous laissons la place à l'erreur, créant un environnement où chacun apprend et se développe continuellement. En assumant nos responsabilités, nous incarnons et démontrons notre engagement pour un avenir meilleur.



We Embrace Change: Cette valeur met l'accent sur la nécessité d'un environnement dynamique et réactif, qui accueille le changement comme une opportunité d'innovation, de croissance et d'amélioration. Nous encourageons les individus et les équipes à remettre en question le statu quo, à explorer de nouveaux territoires et à s'engager dans une amélioration continue.



We Are Happy to Help: Nous faisons preuve d'un enthousiasme et d'une passion constants pour venir en aide à nos collègues et à nos clients. Notre vision repose sur la conviction que nous ne sommes pas seulement dans une activité de service, mais dans une aventure humaine. C'est cette conviction qui nous distingue. Nous nous engageons à faire un effort supplémentaire, à prendre plaisir dans ce que nous faisons et à faire en sorte que ceux que nous servons – en interne comme en externe – aient envie de revenir.



3.1 General prevention measures

3.1.3 Système de contrôle interne et d'audit

Europcar Mobility Group applique un système de contrôle robuste à trois niveaux afin de garantir une conduite éthique et la conformité à tous les niveaux de ses opérations :

- **La première ligne (premier niveau de contrôle)** est assurée par les acteurs opérationnels, qui veillent au respect des procédures et règles internes dans la conduite quotidienne des activités.
- **La deuxième ligne (deuxième niveau de contrôle)** est assurée par la Direction du Contrôle Interne d'Europcar Mobility Group, qui mène une campagne d'auto-évaluation sur les thématiques RSE et de devoir de vigilance. Le dispositif de contrôle interne a récemment fait l'objet d'une mise à jour importante, incluant des contrôles relatifs à la RSE et au devoir de vigilance. Les départements concernés (Conformité et RSE) ont été sollicités pour y contribuer.
- **La troisième ligne (troisième niveau de contrôle)** est prise en charge de manière indépendante par les équipes d'audit interne. Dans ce cadre, l'efficacité globale du dispositif et de ses composantes est évaluée à travers d'audits, afin de s'assurer de la capacité du système à prévenir les risques.

3.2 Mesures de prévention dans la chaîne de valeur

3.2.1 Atténuation des risques dans la chaîne de valeur : fournisseurs et sous-traitants

3.2.1.1 Introduction

Chaque année, EMG acquiert un grand nombre de véhicules auprès de constructeurs automobiles (fournisseurs de flotte), un secteur ayant connu des controverses sociales ces dernières années, notamment dans certains pays asiatiques. Bien que le Groupe n'ait pas de contact direct avec les salariés des constructeurs automobiles (autres que les équipes commerciales), il est évident que les salariés des fournisseurs de flotte attendent de notre Groupe qu'il fasse preuve de vigilance quant à la manière dont leur employeur gère sa main-d'œuvre.

Des attentes similaires existent également chez les travailleurs des fournisseurs hors flotte.

Dans la mesure où certains d'entre eux fournissent un service au Groupe sous sa marque (par exemple : centres d'appels, services informatiques, etc.) sur le long terme et/ou sont étroitement liés à nos opérations quotidiennes, ils peuvent se sentir comme faisant partie du Groupe et attendre de nous une grande vigilance quant à leurs conditions d'emploi.

Nous croyons que le respect des droits de l'Homme, la garantie de pratiques de travail équitables, de conditions de travail décentes, ainsi que le respect de la diversité et de l'inclusion pour les travailleurs de la chaîne de valeur ne constituent pas seulement une exigence morale, mais également une décision stratégique pour l'entreprise.

Notre gouvernance, tant pour les **achats hors flotte** que pour les **achats de flotte**, intègre des processus et des outils robustes afin de gérer les risques sociaux et de promouvoir des pratiques responsables.

Les pages suivantes présentent les principes directeurs de notre **politique d'achats responsables**, ainsi que les deux piliers fondamentaux sur lesquels elle repose :

- **S'approvisionner localement**
- **Évaluer nos fournisseurs sur leur performance en matière de durabilité (évaluation RSE des tiers)**



3.2 Mesures de prévention dans la chaîne de valeur

3.2.1 Atténuation des risques dans la chaîne de valeur : fournisseurs et sous-traitants

3.2.1.2 Politique d'achats responsables du Groupe

La **politique de sourcing responsable du Groupe** est une approche stratégique adoptée par **Europcar Mobility Group**, visant à intégrer des critères environnementaux, sociaux et éthiques pour orienter les décisions d'achat. Elle s'inscrit dans une démarche de **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**, issue du programme « **Commit Together** ».

La politique de sourcing responsable du Groupe repose sur **7 engagements et principes directeurs**, incluant notamment le respect de la réglementation européenne et l'évaluation de la performance de nos fournisseurs sur des enjeux tels que **la lutte contre le travail forcé** et **le respect des droits de l'Homme**.

L'un de ces engagements consiste à acheter des produits et services conformes aux réglementations locales et internationales, respectueux des droits de l'Homme et de la dignité, ainsi que de la santé et de la sécurité des personnes.

- **Mise en œuvre** : L'engagement de la direction est essentiel, et l'intégration de la politique dans nos processus d'achat constitue une étape clé dans la professionnalisation de nos équipes achats. La politique est ainsi portée par le **département Achats Hors Flotte**, afin de garantir que les équipes concernées soient sensibilisées et formées à l'intégration des critères sociaux dans les processus d'achat.
- **Pilotage** : Pour renforcer la transparence et la traçabilité, **Europcar Mobility Group** surveille et s'assure que les pratiques de ses fournisseurs sont conformes aux normes sociales européennes, via des **évaluations tierces**.
- En 2024, en cohérence avec la démarche de responsabilité sociétale du Groupe, la politique de sourcing responsable et le processus d'évaluation RSE déjà déployés pour les achats hors flotte ont été étendus aux achats de flotte, selon une approche commune et cohérente, sous la supervision du **Référent Achats Responsables**.

3.2 Mesures de prévention dans la chaîne de valeur

3.2.1 Atténuation des risques dans la chaîne de valeur : fournisseurs et sous-traitants

3.2.1.3 Approvisionnement local

Achats Hors Flotte

Le choix de fournisseurs locaux fait partie de la stratégie d'approvisionnement du Groupe : d'un point de vue économique et social, privilégier les chaînes d'approvisionnement en circuit court permet au Groupe de créer de la valeur avec nos parties prenantes locales, et d'un point de vue environnemental, de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport. En conséquence, la majorité des achats hors flotte du Groupe (99,8% de ses fournisseurs) est réalisée dans les régions géographiques où le Groupe est implanté avec ses propres filiales, faisant ainsi du Groupe un acteur majeur de l'emploi local.

Presque aucun achat n'est réalisé en dehors des pays d'implantation du Groupe : en effet, l'Afrique, l'Amérique du Sud et l'Asie ne représentent que 0,02% des achats hors flotte, limitant ainsi les risques sociaux potentiels associés à ces régions.

Achats de Flotte

Les achats de véhicules sont réalisés pour la grande majorité auprès des **constructeurs automobiles** (c'est-à-dire les **OEM = Original Equipment Manufacturers**), qui disposent de filiales (sociétés de vente nationales ou importateurs) dans les pays où **EMG** est présent avec ses propres filiales.

Cependant, il faut prendre en compte que les usines des OEM sont situées dans différents pays d'Europe et d'autres continents, et que les sites de production des OEM sont dédiés à des marques et/ou des modèles de voitures spécifiques.

Afin d'avoir une vue complète des travailleurs dans la chaîne de valeur, **EMG** travaille sur un projet de cartographie pour identifier où les véhicules sont produits par les OEM (lieu des usines), allant au-delà de l'origine des OEM.



3.2 Mesures de prévention dans la chaîne de valeur

3.2.1 Atténuation des risques dans la chaîne de valeur : fournisseurs et sous-traitants

3.2.1.4 Évaluer nos fournisseurs sur leur performance en matière de durabilité

Outil IQ Plus (pour achats hors flotte)

Europcar Mobility Group vise à identifier les fournisseurs qui présentent les plus hauts niveaux de risque en matière de travail et de droits de l'homme. À cette fin, le Groupe se sert de l'outil IQ Plus pour segmenter sa chaîne d'approvisionnement en fonction des risques sociaux, dans chaque secteur d'activité. Cette cartographie des risques par catégorie a permis à EMG d'organiser par ordre de priorité les évaluations RSE/ESG à réaliser auprès des fournisseurs qui font partie des segments les plus exposés à ces risques.

Les catégories d'achat présentant des risques sociaux élevés sont les stations de lavage de voitures, les services de réparation et d'entretien, les services de convoyage, les centres d'appels, fabricants de goodies et les fournisseurs d'uniformes.

Plus généralement, les risques de discrimination, l'absence de rémunération équitable, le non-respect des exigences en matière de santé et de sécurité et les restrictions à l'exercice du droit de rejoindre un syndicat peuvent être identifiés dans d'autres secteurs d'activité grâce à IQ Plus.

Outils d'évaluation EcoVadis (pour achats de flotte et hors flotte)

Europcar Mobility Group utilise la base de données EcoVadis comme système d'évaluation des tiers pour la vérification et la mesure de l'impact des actions mises en œuvre par ses fournisseurs en matière de conditions de travail, de bien-être et, de manière générale, pour la prise en compte des performances sociales de ses fournisseurs.

Le Groupe travaille avec deux outils distincts pour l'évaluation ESG des fournisseurs identifiés comme présentant un risque élevé ou moyen.

- Le module **Ratings** fournit un questionnaire adapté à la taille et au secteur de l'entreprise, qui s'articule autour de quatre thèmes : l'environnement, le travail et les droits de l'homme (incluant les conditions de travail, la santé et la sécurité), l'éthique, l'approvisionnement durable.
- Le module **Vitals** est utilisé par le Groupe pour les fournisseurs peu prioritaires ou de petite taille.



3.2 Mesures de prévention dans la chaîne de valeur

3.2.2 Atténuation des risques dans la chaîne de valeur : franchisés

En tant que franchiseur à dimension internationale, Europcar Mobility Group reconnaît les impacts potentiellement négatifs pouvant affecter les travailleurs au sein de son réseau de franchisés.

Ces risques incluent des conditions de travail dégradées pouvant mettre en danger la santé physique et mentale des salariés, entraînant des maladies, des blessures, voire des décès. Nous reconnaissons également les risques de discrimination, de harcèlement et d'inégalités de traitement au sein du lieu de travail, pouvant nuire à la motivation, à l'engagement et à la productivité des collaborateurs.

Bien que les franchisés soient juridiquement des employeurs indépendants, nous estimons avoir un devoir de vigilance afin de garantir que tous les travailleurs opérant sous notre marque puissent exercer leurs fonctions dans des conditions conformes à nos standards.

Pour atténuer ces risques, nous avons mis en place une approche multifactorielle. Celle-ci comprend notamment un processus de due diligence rigoureux pour les candidats à la franchise, ainsi que des obligations contractuelles imposant aux franchisés le respect de notre Code de conduite Groupe et des législations sociales en vigueur.

Notre Code de conduite énonce clairement notre engagement en faveur des droits de l'homme et des pratiques commerciales éthiques, et nous mettons à disposition des canaux de signalement, tels que notre ligne d'alerte éthique, permettant aux travailleurs de faire part de leurs préoccupations de manière confidentielle.

Nous réalisons également des formations à la conformité et des actions de sensibilisation à destination des franchisés. Par ailleurs, nous explorons des mesures supplémentaires, telles que le renforcement des clauses de responsabilité sociale dans les contrats de franchise et l'extension des procédures d'audit, afin de consolider notre engagement en faveur des droits et du bien-être des travailleurs au sein de notre réseau de franchisés.

Pour des informations complètes concernant le cadre mis en place par EMG pour atténuer les risques liés à son réseau de franchisés, veuillez consulter notre Déclaration de Performance Extra-Financière 2024 disponible sur notre site internet : <https://europcar-mobility-group.com/>

3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et suivi des risques

3.3.1 Impacts sur l'environnement

De par la nature même de son activité, notre Groupe contribue aux émissions mondiales de carbone et à la pollution de l'air. Mais il peut aussi faire partie de la solution. Chez Europcar Mobility Group, nous sommes convaincus que la mobilité partagée est une composante essentielle des solutions dont le monde a besoin. Cela signifie proposer des alternatives toujours plus attractives à la possession d'un véhicule, que ce soit pour une heure, une journée, une semaine ou plus, grâce au développement de nos services de location de voiture, d'autopartage et d'abonnement automobile.

Mais cela implique également de réduire l'empreinte carbone du Groupe – notamment par des engagements forts sur le Scope 3 – ainsi que sa contribution à la pollution atmosphérique.

Le cadre mis en place par EMG pour atténuer ses impacts environnementaux potentiels dépasse aujourd'hui les seules émissions de GES et la pollution de l'air : il intègre également d'autres enjeux de durabilité majeurs, tels que la gestion de l'eau, l'utilisation des ressources et la génération de déchets liée à la fin de vie des véhicules.

3.3.1.1 Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Notre stratégie centrale de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) repose sur la transformation de notre flotte vers des véhicules électriques (VE) et d'autres alternatives à faibles émissions. Cette transition est guidée par nos objectifs ambitieux de réduction carbone, approuvés par la Science Based Targets initiative (SBTi), et comprend des évolutions dans la composition de la flotte, les processus opérationnels, ainsi que la promotion de comportements durables auprès de nos clients et de nos collaborateurs.

Nous investissons activement dans les infrastructures de recharge, établissons des partenariats stratégiques avec des opérateurs de bornes de recharge, et optimisons nos processus internes pour faciliter l'adoption massive des VE et réduire les émissions sur l'ensemble de notre réseau.

Par ailleurs, nous nous engageons à favoriser une culture de la durabilité au sein de notre organisation, en encourageant les collaborateurs à adopter des choix respectueux de l'environnement via notre politique automobile, et en sensibilisant à la problématique du changement climatique nos équipes comme nos clients.



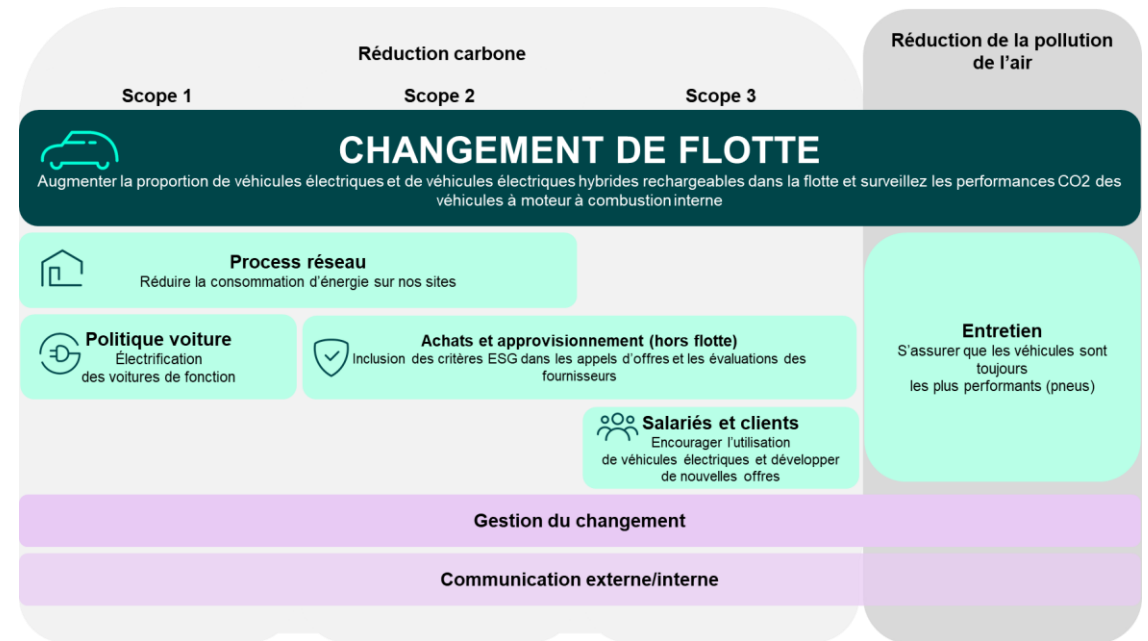
3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et suivi des risques

3.3.1.2 Pollution de l'air

Notre engagement en matière de responsabilité environnementale va au-delà des émissions de carbone pour inclure la réduction de la pollution de l'air. Nous avons développé un « Plan de Réduction du Carbone et des Polluants », qui s'appuie sur la transformation de la flotte et les pratiques de maintenance pour minimiser les émissions de polluants tels que le NOx, le CO et les particules fines (PM).

Depuis 2019, notre Groupe intègre dans la flotte des véhicules électriques, en privilégiant ceux qui répondent aux normes les plus élevées en matière d'efficacité carbone et de réduction des émissions. En intégrant la réduction de la pollution de l'air dans notre feuille de route plus large pour le CO2, nous garantissons une approche complète et intégrée pour relever les défis environnementaux.

Nous sommes convaincus qu'à travers ces initiatives, nous pouvons réduire considérablement notre impact environnemental et contribuer à une mobilité plus durable.



Pour plus de détails sur le cadre de réduction du carbone et d'atténuation de la pollution de l'air d'EMG, veuillez consulter notre Déclaration de Performance Extra-Financière 2024 disponible sur notre site internet : <https://europcar-mobility-group.com/>



3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et suivi des risques

3.3.1.3 Gestion de l'eau

Chez Europcar Mobility Group (EMG), nous reconnaissons la pression croissante sur les ressources en eau mondiales et nous nous engageons à une gestion responsable de l'eau. Nos opérations, en particulier le lavage des véhicules, nécessitent une utilisation substantielle d'eau.

Nous sommes conscients que réduire notre empreinte hydrique est non seulement un impératif environnemental, mais également essentiel pour des opérations commerciales durables, car la pénurie d'eau et les restrictions d'eau peuvent perturber nos services et impacter la satisfaction des clients.

*Pour des informations complètes sur le cadre d'**EMG** pour atténuer les impacts potentiels concernant l'utilisation de l'eau, veuillez consulter notre **Déclaration de Performance Extra-Financière 2024** disponible sur notre site internet : <https://europcar-mobility-group/>*

Pour atténuer ces risques et minimiser notre impact environnemental, EMG a mis en place une politique de gestion de l'eau complète, fondée sur les meilleures pratiques existantes dans ses différentes zones géographiques.

Cette politique met l'accent sur l'efficacité de l'utilisation de l'eau et une gestion responsable de l'eau, y compris le respect de toutes les réglementations pertinentes.

Nous introduisons activement des technologies et pratiques économes en eau à travers notre réseau, telles que des techniques de lavage de voiture sans eau et des systèmes de recyclage avancés. Nous collaborons également avec nos fournisseurs pour nous assurer qu'ils respectent nos normes.

Grâce à un suivi continu et à des actions ciblées, nous visons à optimiser notre consommation d'eau, protéger les systèmes d'eau locaux, tout en garantissant la satisfaction des clients.

3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et suivi des risques

3.3.1.4 Utilisation des ressources

En tant qu'entreprise de location de voitures, notre activité principale ne consomme pas directement de grandes quantités de matières premières. Cependant, nous dépendons de l'industrie automobile et de sa chaîne d'approvisionnement, ce qui nous expose indirectement aux impacts environnementaux liés à l'extraction des ressources et aux risques associés aux éventuelles pénuries de matériaux critiques tels que les métaux rares et les minéraux.

La demande croissante de véhicules électriques et leurs exigences matérielles spécifiques viennent ajouter à ces préoccupations. Nous reconnaissons que l'épuisement de ces ressources représente non seulement un risque pour nos opérations, mais contribue également à des problématiques environnementales plus larges.

*Pour des informations complètes sur le cadre d'**EMG** pour atténuer les impacts potentiels concernant l'utilisation des ressources, veuillez consulter notre **Déclaration de Performance Extra-Financière 2024** disponible sur notre site internet : <https://europcar-mobility-group.com/>*

Pour répondre à ces défis, nous adoptons une approche proactive.

Nous travaillons activement à optimiser la taille de notre flotte et la période de détention des véhicules, ce qui permet de réduire la demande globale de nouveaux véhicules et la consommation de ressources associée. Nous priorisons également l'approvisionnement en véhicules plus petits, plus éco-efficients et ayant des taux de recyclabilité plus élevés. Cela inclut la prise en compte des pratiques de durabilité des constructeurs automobiles et de leur engagement pour la conservation des ressources lors de nos décisions d'achat.

De plus, nous diversifions notre approvisionnement en véhicules pour atténuer les risques liés aux pénuries potentielles de ressources. En mettant en œuvre ces mesures, nous visons à minimiser notre empreinte environnementale et à garantir la résilience de notre entreprise face aux contraintes de ressources.

3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et suivi des risques

3.3.1.5 Fin de vie des véhicules

Parmi nos véhicules "à risque" (c'est-à-dire les véhicules que nous achetons puis que nous conservons en vue de leur revente sur le marché des véhicules d'occasion), une proportion de ces véhicules sont gravement endommagés à la suite d'accidents, y compris ceux classés comme pertes totales (c'est-à-dire des épaves). Ces véhicules sont vendus à des maisons de vente aux enchères pour le marché des pièces détachées.

Nous reconnaissons que les véhicules en fin de vie peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement, si le démontage des véhicules accidentés n'est pas correctement géré par des acheteurs professionnels. Par exemple, les véhicules thermiques en fin de vie peuvent entraîner des fuites de carburant et d'huile dangereuses, tandis que les véhicules électriques en fin de vie, posent des problèmes de recyclage en raison de la présence de lithium, de cobalt et d'autres matériaux rares, et un mauvais traitement peut entraîner des dommages environnementaux.

Nos processus et politiques doivent garantir que nos acheteurs professionnels suivent des procédures appropriées de recyclage et de disposition des véhicules en fin de vie.

EMG a établi des procédures locales et des lignes directrices principalement axées sur la nature générale et procédurale de la vente des véhicules "à risque", y compris une procédure dédiée pour la vente des véhicules gravement endommagés, appelés épaves.

Ces procédures dédiées s'appliquent dès la décision de ne pas réparer un véhicule. L'objectif de ces procédures est de :

- Définir le champ d'application des épaves et des véhicules fortement endommagés ;
- Décrire les outils de gestion et de contrôle ;
- Identifier les responsabilités et le processus de validation.

*Pour des informations complètes sur le cadre mis en place par EMG pour atténuer les impacts potentiels liés à la fin de vie des véhicules, veuillez consulter notre **Déclaration de Performance Non-Financière 2024** disponible sur notre site web : <https://europcar-mobility-group/>*

3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et suivi des risques

3.3.2 Impacts sur la santé et sécurité

Europcar Mobility Group place la santé et la sécurité de ses salariés, clients et partenaires au cœur de sa conduite commerciale. Nous nous engageons à favoriser un environnement de travail sûr et sain dans l'ensemble de nos opérations.

Notre dévotion à la santé et à la sécurité se reflète dans nos politiques et procédures complètes, qui sont conformes aux réglementations locales et internationales.

Notre objectif est de créer une culture où la santé et la sécurité sont intégrées dans tous les aspects de nos opérations, garantissant ainsi le bien-être de toutes les personnes impliquées dans notre activité.

Les mesures visant à atténuer les risques liés à la santé et à la sécurité des salariés ainsi qu'à la santé et à la sécurité des clients sont décrites dans les pages suivantes.

Pour plus de détails sur notre cadre de santé et de sécurité, vous pouvez consulter notre Déclaration de Performance Non-Financière 2024 disponible sur notre site web : <https://europcar-mobility-group.com/>

3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et suivi des risques

3.3.2.1 Santé et sécurité des salariés

En tant qu'entreprise de services de mobilité, chez Europcar Mobility Group, nous plaçons le bien-être de nos salariés, l'un de nos atouts les plus précieux, au cœur de nos priorités. Nous comprenons que nos salariés, en particulier ceux travaillant dans nos stations, qui interagissent directement avec les clients ou travaillent dans des zones de maintenance et de stationnement, sont exposés à des risques potentiels pour leur santé et leur sécurité.

Nous nous engageons fermement à garantir leur santé et leur sécurité, à maintenir des taux d'accidents du travail faibles, et à favoriser un environnement de travail respectueux et inclusif.

Afin d'assurer un environnement de travail sûr et sain, nous avons mis en place une structure de gouvernance et une organisation solides.

Cela inclut un Responsable Groupe dédié à la Santé et à la Sécurité, rattaché au Directeur des Opérations Groupe, qui supervise les questions de santé et de sécurité, apporte son expertise et son soutien aux pays, dans le but d'harmoniser les pratiques.

Dans l'ensemble de ses pays d'implantation, le Groupe se conforme aux lois et réglementations locales en matière de santé et de sécurité au travail. Les exigences en matière de santé et de sécurité des filiales sont décrites dans les règlements intérieurs d'Europcar Mobility Group.

En complément de ces règlements internes, chaque pays a défini ses propres exigences en matière de santé et de sécurité à travers des procédures internes spécifiques. Dans ce cadre, les pays disposent d'un système de gestion de la sécurité ainsi que de comités dédiés au suivi des questions HSE, lorsque la législation locale l'exige.

3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et suivi des risques

3.3.2.2 Santé et sécurité des clients

En tant que fournisseur de services de mobilité, nous, chez Europcar Mobility Group (EMG), accordons une grande priorité à la santé et à la sécurité de nos clients.

Nous comprenons que la location d'un véhicule, en particulier pour les voyageurs d'affaires ou de loisirs dans des endroits inconnus, peut augmenter les risques d'accidents en raison de l'inexpérience avec le véhicule, des réglementations locales de conduite et des contraintes de temps. De plus, les locataires à long terme peuvent être confrontés à des risques de santé et de sécurité liés à l'entretien des véhicules.

C'est pourquoi nous avons mis en place des politiques et des actions complètes pour atténuer ces risques et garantir le bien-être de nos clients.

Les questions de santé et de sécurité des clients sont abordées par diverses procédures et programmes au sein de notre groupe :

- **Procédures de réparation et de maintenance**, au sein de la fonction Opérations, dans tous les pays, qui guident les pays dans la mise en œuvre des meilleures pratiques de réparation/maintenance.
- **Partenariats pour l'assistance routière**, afin de fournir à nos clients une assistance routière 24/7 et des services de support d'urgence.
- **Protocoles de rotation des véhicules**, y compris : évaluation des conditions des véhicules et des informations sur le tableau de bord entre chaque location, protocoles de nettoyage pour garantir un environnement propre et sûr pour tous les clients.
- **Procédure d'arrêt de la location et rappel des véhicules défectueux**, qui peut être activée en cas de problèmes de fabrication signalés par le fabricant.
- **Programme des véhicules connectés** pour l'analyse des données d'accidents de véhicules.

3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et suivi des risques

3.3.3 Impacts sur les droits de l'Homme et les libertés fondamentales

Europcar Mobility Group reconnaît que nos salariés sont l'un de nos atouts les plus précieux.

En tant que fournisseur de services de mobilité, nous nous engageons à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous nos salariés, quel que soit leur emplacement, leur rôle ou leur contrat de travail.

Nous nous efforçons de créer un environnement de travail accueillant, sûr et sain où chacun se sent valorisé et inclus, exempt de discrimination, et bénéficiant d'égales opportunités.

Nous étendons également ces attentes à nos sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

Les mesures visant à atténuer les risques liés aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales sont décrites dans les pages suivantes.

D'autres détails concernant notre cadre en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales sont également disponibles dans notre Déclaration de Performance Non-Financière 2024, accessible sur notre site web : <https://europcar-mobility-group.com/>

3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et suivi des risques

Engagement des salariés : Nous privilégions une communication ouverte et cherchons activement à recueillir les retours de nos salariés par le biais de divers canaux, notamment les réunions d'équipe, les évaluations de développement des performances, les enquêtes d'opinion des salariés et un dialogue régulier avec les représentants du personnel.

Code de conduite : Notre Code de conduite du Groupe définit des attentes claires en matière de comportement éthique, de respect des droits de l'homme et de non-discrimination. La formation obligatoire sur le Code de conduite garantit que tous les salariés comprennent et respectent ces principes.

Diversité et inclusion : Nous nous engageons à favoriser un environnement de travail diversifié et inclusif où chaque personne se sent valorisée et bénéficie d'opportunités égales. Notre politique de diversité, inclusion, équité et appartenance du Groupe, notre réseau de diversité (WeMob) et nos programmes de formation ciblés favorisent activement la diversité et l'inclusion à tous les niveaux.

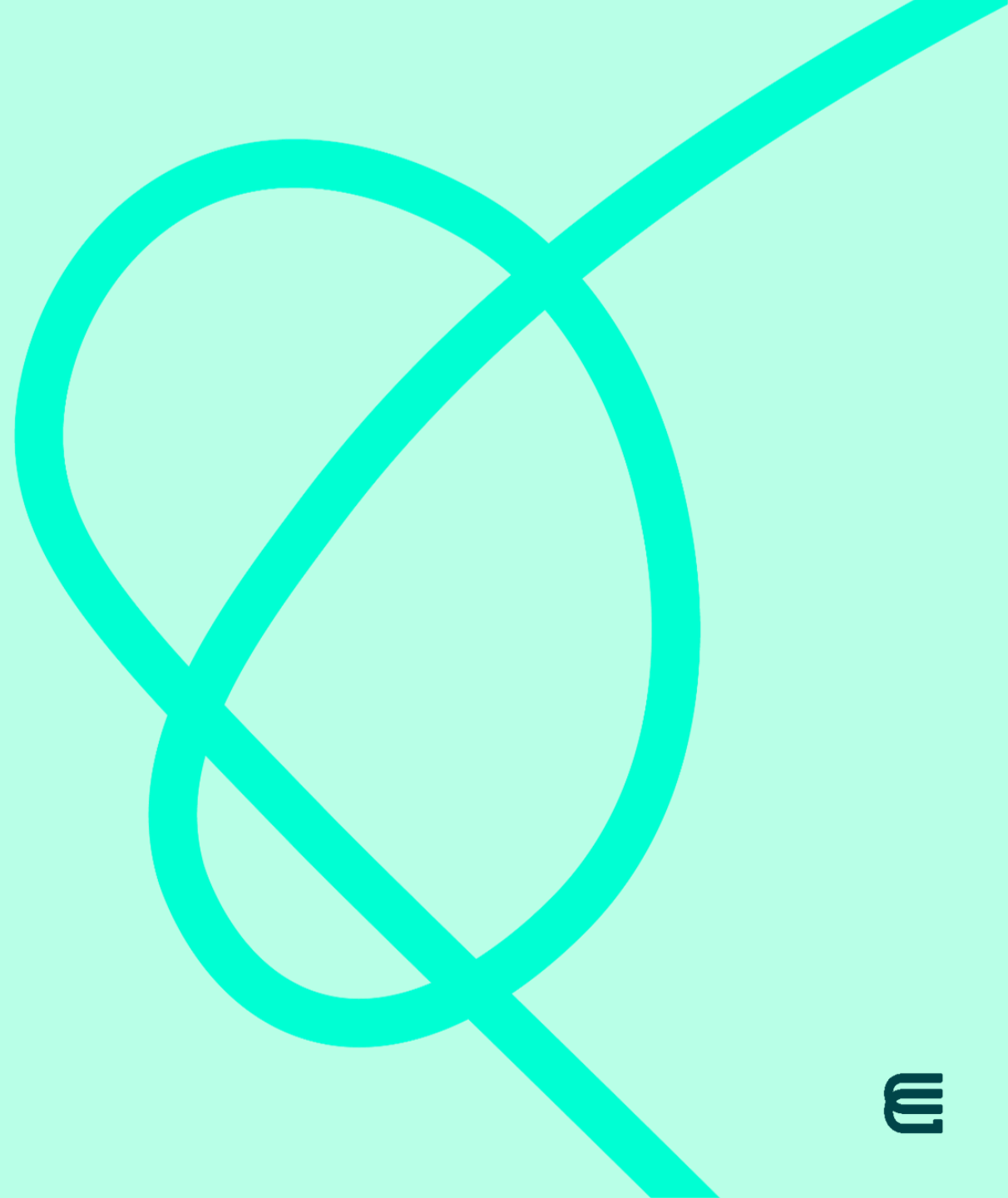
Conditions de travail équitables : Nous garantissons des conditions de travail équitables pour tous nos salariés grâce à nos règlements internes et à nos politiques RH. Nous nous efforçons également d'améliorer continuellement les conditions de travail par des initiatives telles que la rénovation des stations et la mise en place d'un nouveau système de gestion des relations avec les salariés (Workday).

Rémunération et avantages : Notre politique de rémunération est conforme aux réglementations locales et aux conditions du marché, garantissant un salaire équitable et compétitif. Nous proposons également des packages d'avantages qui soutiennent le bien-être des salariés et l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Anti-discrimination et harcèlement : Nous avons une politique de tolérance zéro à l'égard de la discrimination et du harcèlement. Notre référent en matière de harcèlement et nos programmes de formation obligatoires sur la prévention de la discrimination, du harcèlement et du bullying garantissent un environnement de travail respectueux pour tous.



04. Mécanisme d'alerte



4.1 Champ d'application et principes de fonctionnement du mécanisme d'alerte

Europcar Mobility Group a mis en place une ligne d'alerte éthique – une plateforme de dénonciation ([Whispli](#)) - permettant à toute personne de signaler des comportements contraires à la loi, aux principes du Code de Conduite du Groupe et à nos règles internes.

Cette plateforme est ouverte aux salariés de l'entreprise ainsi qu'à toutes les parties prenantes externes.

Elle permet de signaler toute question de conformité ou éthique – telles que les violations des droits de l'homme, la discrimination, les conditions de travail, le harcèlement, les pratiques commerciales non éthiques – qui pourraient les concerner et qu'elles souhaitent porter à l'attention de manière confidentielle.



Notre système de lanceur d'alerte

Chez Europcar Mobility Group, nous nous respectons les uns les autres, nous agissons avec intégrité et nous sommes un membre responsable de la société. Notre code de conduite, nos politiques et nos procédures nous aident à satisfaire aux normes élevées que nous nous sommes fixées. Une partie intégrante de cet...

[Voir plus](#)

Flashez le QR code ou utilisez le lien ci-dessous



VISITEZ LE SITE

L'outil garantit une confidentialité totale pour le lanceur d'alerte et couvre notamment les domaines suivants :

- Ressources humaines (par exemple, discrimination, harcèlement, mobbing) ;
- Santé et sécurité ;
- Protection des données personnelles ;
- Droit de la consommation ;
- Environnement ;
- Droit de la concurrence ;
- Lutte contre la corruption ;
- Conflit d'intérêts ;
- Droits de l'homme ;
- Fraude et détournement de fonds ;
- Blanchiment d'argent / Financement du terrorisme ;
- Sanctions internationales, fiscalité, contrôle des exportations ;
- Toute autre conduite répréhensible potentielle, telle que le vol, l'usage abusif des actifs de l'entreprise, etc.



4.1 Champ d'application et principes de fonctionnement du mécanisme d'alerte

La ligne d'alerte éthique, facilement accessible via le réseau social interne du Groupe (Workvivo) et via le site web d'EMG, peut également être facilement trouvée par une simple recherche Google. Les parties prenantes utilisant cet outil sont informées en amont des éléments suivants :

- Les représailles contre toute personne ayant signalé de bonne foi une préoccupation ne seront pas tolérées (tolérance zéro) ;
- Tous les signalements effectués par l'intermédiaire de nos canaux de signalement seront rapidement évalués et, si nécessaire, feront l'objet d'une enquête approfondie ;
- Toute préoccupation signalée sera traitée de manière confidentielle dans la mesure du possible ;
- Les lanceurs d'alerte recevront une confirmation de la réception de leur signalement et seront informés de l'état et du résultat de la procédure.

Grâce à un processus interne, l'équipe Conformité transmet les demandes pertinentes reçues via la ligne d'alerte éthique aux départements internes concernés.

Cette approche garantit que les préoccupations sont traitées par l'équipe appropriée dans un délai défini.

Le nombre d'alertes soulevées et la gestion rigoureuse des réponses témoignent de l'efficacité de l'outil et du degré de confiance que les parties prenantes internes et externes accordent à ce canal.

4.2 Gestion des alertes

Notre cadre robuste de protection des lanceurs d'alerte démontre notre engagement envers une conduite éthique et la transparence.

L'élément clé de ce cadre est notre politique de lanceurs d'alerte mise à jour en 2024, qui définit des procédures claires pour signaler les préoccupations via plusieurs canaux internes (gestion, équipe de conformité, équipe RH, Whispli, etc.).

La politique stipule explicitement notre position de tolérance zéro à l'égard des représailles contre toute personne qui signale une préoccupation de bonne foi, renforçant ainsi notre engagement à protéger ceux qui prennent la parole. Complétant notre politique de lanceurs d'alerte, notre politique d'enquête complète, également mise à jour en 2024, offre une approche structurée et méticuleuse pour traiter les alertes signalées.

Ensemble, ces politiques forment un cadre de meilleures pratiques pour gérer efficacement et éthiquement les cas signalés par les lanceurs d'alerte.

Les décisions visant à remédier à une violation du devoir de diligence, le cas échéant, seraient prises au plus haut niveau de la hiérarchie du Groupe (Comité Exécutif) après consultation avec le Comité de Conformité du Groupe.

En 2025, le département de Conformité de Europcar Mobility Group n'a reçu aucun rapport interne concernant un dommage grave à l'environnement, à la santé et à la sécurité des travailleurs ou aux droits de l'homme et libertés fondamentales.